

Sa sœur tuée lors du génocide au Rwanda: « Je suis fière que la Belgique fasse ce procès »

Laurence Brex

RTBF, 4 novembre 2019

La cour d'assises de Bruxelles procédera ce lundi au tirage au sort des jurés pour le procès de Fabien Nerey, dont les débats débiteront ensuite jeudi matin. Cet homme est en particulier accusé d'avoir tué une Belge qui vivait à Kigali, Claire Beckers, le mari de celle-ci, un Rwandais d'origine tutsie, Isaïe Bucyana, et leur fille, Katia Bucyana.

Chez Martine Beckers, un mur entier est rempli de fardes et de documents tous en lien avec le génocide au Rwanda. Des papiers qu'elle se réjouit de détruire quand le procès sera fini dit-elle. « *Après le procès je crois que je serai très contente d'éliminer, de brûler tous ces documents qui seront obsolètes pour moi. Ça fera de la place dans ma vie, je pourrai partir vers autre chose.* » Car elle le confie, 25 ans à tenter de ne pas laisser le sort de sa sœur et sa famille, c'est vraiment pénible.

Un procès au bout d'un long processus

« *J'attends la fin de tout ce processus très long et très lent, je n'ai aucun sentiment particulier par rapport à l'individu qu'on va juger, explique-*

t-elle. C'est l'acte qui a été commis contre ma famille qui pour moi, est impardonnable. Je suis neutre par rapport à ceux qui ont fait ça. Je suis dégoûtée, je pense que je n'aurai aucune joie quand j'entendrai l'issue quelle qu'elle soit. Un soulagement sans doute. En fait c'est très pénible, je suis fatiguée de ces 25 ans, le procès se fait, je suis fière que la Belgique fasse ce procès, en tout cas au niveau des magistrats, leur implication a été magnifique. »

Les victimes civiles belges ont souvent été ignorées

« *Au moment des faits, on a donné beaucoup d'informations sur la situation des casques bleus, on a vu beaucoup les familles et les cérémonies et c'était très bien. Mais c'est un fait que les victimes civiles belges ont été complètement ignorées à ce moment-là. D'ailleurs, au moment de la commission parlementaire au Sénat, sur les circonstances de l'assassinat des casques bleus, j'ai dû un peu m'imposer pour signifier qu'il y avait aussi des civils belges, je me suis imposée pour le dire, sinon, on n'en aurait même pas*

parlé », nous raconte Martine Beckers.

Une douleur ajoutée à la souffrance existante. « *Par après, chaque fois, on a complètement ignoré les civils belges. Quand il y a eu des invitations pour aller participer aux commémorations à Kigali avec les représentants officiels de la Belgique, donc les ministres, nous n'étions pas non plus invités.* » En avril dernier, par exemple, une délégation officielle se rend à Kigali accompagnée des familles des paracommandos assassinés pour assister aux commémorations des 25 ans du génocide. Martine Beckers l'apprend et remue ciel et terre pour que Céline Bucyana, l'autre fille de sa sœur puisse être du voyage, elle qui a perdu ses parents et sa sœur dans le massacre. Un « *oubli* » pour lequel Charles Michel s'excusera personnellement.

Un procès d'assises d'autant plus important

« *C'est quand même assez désolant, c'est une grande frustration, il y a une ignorance totale de notre sort. En plus, nous n'avons eu aucune aide financière quelconque, ni dédommagement, c'est comme s'il y avait un accident de voiture au Rwanda et que quelqu'un était mort là-bas et puis voilà. . . alors que c'est dans le cadre d'un génocide. C'est épouvantable et c'est en tant que Belges qu'ils ont été assassinés. C'était quand même légitime de demander qu'il y ait une reconnaissance de ce drame pour nous.* »

Martine Beckers a toujours refusé de baisser les bras et tient en conséquence à rendre hommage au travail de la justice belge. « *Symboliquement, ce procès est d'autant plus important.*

C'est vrai que la justice belge a joué son rôle, elle l'a bien fait. Les commissions rogatoires ont été sur place, les juges d'instruction ont travaillé vraiment magnifiquement. Ça a pris énormément de temps, c'est sûr que c'est difficile à faire donc le fait que ce soit 25 ans après, c'est trop tard, la justice est lente, mais elle fait bien son travail. »

Sur le banc des accusés

L'homme qui devra répondre du crime de génocide est accusé d'avoir vu Claire Beckers, sa famille et leurs voisins tutsis tenter de fuir le 9 avril 1994 dans l'après-midi. Il aurait alors prévenu les militaires rwandais mais aussi une milice interahamwe (des civils hutus entraînés et armés qui participaient au génocide) de leur tentative de fuite. Ils seront tous rassemblés à l'arrière de la maison et abattus. 11 personnes sont mortes et 3 ont été laissées pour mortes mais ont survécu.

Fabien Neretse, c'est son nom, était leur voisin, mais aussi un des hommes influents du Rwanda à l'époque. Il aurait d'ailleurs formé, financé et entretenu une milice interahamwe de la région de Mataba, sa région d'origine, dans le nord du Rwanda. C'est la première fois qu'une Cour d'assises examinera des crimes de génocide en Belgique. Quatre autres procès concernant les événements au Rwanda ont déjà eu lieu depuis 2001 en Belgique mais c'était pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre et non pour génocide. Si cela ne change rien au niveau du niveau des peines, cette qualification de génocide est très importante pour les victimes. Ce sont les Nations-Unies qui en donnent la définition : un

génocide est un acte « *commis dans racial ou religieux* », selon les termes de *l'intention de détruire, ou tout ou en* la convention de l'ONU du 9 décembre *partie, un groupe national, ethnique,* 1948.